
**ACTION CIVILE ADHÉSIVE
AU PROCÈS PÉNAL
NO MAN'S LAND PROCÉDURAL ?**

par

Camille PERRIER DEPEURSINGE*

Professeure à l'Université de Lausanne

Andrew M. GARBARSKI*

Professeur à l'Université de Lausanne,
Avocat au barreau de Genève

et

Louis Frédéric MUSKENS*

Lecteur à l'Université de Fribourg,
Avocat au barreau de Genève

I. INTRODUCTION

A. Généralités et plan

Entré en vigueur il y a dix ans, le CPP¹ avait notamment pour objectif de renforcer la position procédurale et les droits de la personne lésée par une infraction pénale². Aussi, l'action civile dite adhésive, à savoir l'action qui permet au lésé d'obtenir réparation du préjudice subi, revêt une portée pratique considérable. Paradoxalement, le sujet se démarque aujourd'hui encore par une insécurité juridique importante. La réglementation du CPP qui traite de l'action civile adhésive est en effet

* Les auteurs tiennent à remercier chaleureusement MM. Ryan Gauderon et Hadrien Monod, MLaw et doctorants au Centre de Droit pénal de l'Université de Lausanne, pour leur relecture et mise en forme minutieuse.

¹ Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 (RS 312.0).

² GARBARSKI, RPS 2012, p. 161.

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	185
	A. Généralités et plan	185
	B. Objectifs de l’action civile adhésive	186
	C. Droit applicable	187
II.	LÉGITIMATION ACTIVE	188
	A. Lésé	188
	1. Lésé selon l’art. 115 al. 1 CPP	188
	2. Lésé selon l’art. 115 al. 2 CPP	189
	B. Proches de la victime	190
	C. Héritiers du lésé	191
	D. Tiers légalement subrogés	192
III.	PRÉTENTIONS ACTIONNABLES	193
	A. Prétentions civiles contre le prévenu	193
	B. Prétentions civiles déduites de l’infraction	194
	1. Prétentions de nature civile	195
	2. Prétentions déduites de l’infraction	195
IV.	MODALITÉS PRATIQUES	198
	A. Constitution de partie plaignante	198
	1. Contenu	199
	2. Forme	199
	3. Délai	200
	B. Dépôt de conclusions, calcul et motivation	200
	1. Contenu	200
	2. Forme	201
	3. Délai	202
	C. Assistance judiciaire	203
V.	LITISPENDANCE ET INTERRUPTION DE LA PRESCRIPTION	204
	A. Création de la litispendance	204
	1. Moment	204
	2. Effets	206
	B. Interruption de la prescription	207
	1. Droit applicable	207
	2. Principes et moments	208
	3. En cas de renvoi à agir par la voie civile	210
	4. En cas de retrait de l’action civile adhésive	211
	5. Dies a quo du nouveau délai de prescription	212
VI.	JUGEMENT ET VOIES DE RECOURS	213

A. Obligation de statuer et exceptions	214
1. Obligation de statuer.....	214
2. Exception : renvoi à agir au civil pour le montant et exceptions à l'exception	215
B. Obligation de renvoyer la partie plaignante à agir au civil.....	217
C. Voies de recours.....	218
VII. POURSUITE DE L' ACTION PAR LA VOIE CIVILE.....	218
A. Modalités de réintroduction	219
B. Perpétuation de la litispendance	219
1. Enjeux.....	219
2. Applicabilité de l'art. 63 al. 1 CPC.....	220
3. Conditions d'application de l'art. 63 al. 1 CPC.....	222
VIII. CONCLUSION	223
BIBLIOGRAPHIE.....	224
